

Surendettement / juge compétent

Par **Kem**, le **23/11/2010** à **13:52**

Bonjour à tous !

Quel est le juge compétent en matière de surendettement ?

Merci d'avance ! Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **23/11/2010** à **14:09**

Auto-réponse :

Le président du tribunal de grande instance et, par délégation, le juge d'instance.

Quelqu'un peut-il confirmer ou infirmer ?

Merci!!!! Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **24/11/2010** à **10:18**

Bonjour,

Que voulez-vous dire ?

Un juge au civil n'est compétent que sur un litige. En tant que tel, un surendettement n'a pas la nature d'un litige.

Donc, on serait dans le cas d'un refus de la commission de surendettement ou d'une contestation de la solution retenue par cette commission ?

Sauf erreur de ma part, le choix TI/TGI se base sur le montant des sommes litigieuses (de mémoire >10000€=TGI).

Par **Kem**, le **24/11/2010** à **11:15**

Voui, tout à fait : c'est dans le cas où la commission ne trouve pas d'accord avec les créanciers et demande l'intervention du juge pour imposer un échéancier ou l'effacement de

la dette.

:)

Merci pour ta réponse, Camille 